



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES
SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Canada Border Services Agency /
Réception des soumissions Agence des services
frontaliers du Canada Canada Border Service
Agency

Agence des services frontaliers du Canada
Unité de réception des soumissions
2405 St-Laurent Unité H
Ottawa, ON K1A 0L8
(613) 941-6034

L'unité de réception des soumissions est
ouverte du lundi au vendredi entre 7h30 et
15h30 inclusivement, outre les congés
fériés.

**REQUEST FOR PROPOSAL
AMENDMENT 001
DEMANDE DE PROPOSITION
AMENDEMENT 001**

Proposal To: Canada Border Services Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

Proposition aux: Agence des services frontaliers du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s)

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT

Issuing Office – Bureau de distribution
Canada Border Services Agency / L'Agence des
services frontaliers du Canada
Place Vanier, Tour B
355 North River Road, 17^e Étage
Ottawa (Ontario) K1A 0L8

Title – Sujet Région des Prairies et du transport et la sécurité des services	
Solicitation No. – N° de l'invitation 1000331553/B 001	Date : 18 novembre 2016
Client Reference No. – N° référence du client	
GETS Reference No. – N° de référence de SEAG	
File No. – N° de dossier	CCC No. / N° CCC - FMS No. / N°
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 11H00 on – le 5 décembre 2016	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Inquiries to : - Adresser toutes questions à: Alexandra.Millan@cbsa-asfc.gc.ca	Buyer Id – Id de l'acheteur Alexandra Millan
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction : Canada Border Services Agency Agence des services frontaliers du Canada	

Instructions : See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery required - Livraison exigée See Herein	Delivered Offered – Livraison proposée
Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Facsimile No. – N° de télécopieur Telephone No. – N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)- Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature _____	Date _____



Amendement 001

Amendement 001 est porté as :

1. Retirer la mention de sections 8.5.7 "Mass arrivée des migrants » et 8.5.8 de l'annexe A " Autres exigences du personnel de sécurité pré- planifiés " - Énoncé des travaux dans section 7.1.1 - Autorisation de tâches.
2. Retirer la mention de sections 8.5.7 "Mass arrivée des migrants » et 8.5.8 de l'annexe A " Autres exigences du personnel de sécurité pré- planifiés " - Énoncé des travaux dans section dans section 7.7.3 - Limitation des dépenses Total cumulatif de toutes les autorisations de tâches
3. Insérez une date de mise en service dans les quatre (4) semaines de l'attribution du contrat pour les véhicules de l'entrepreneur, conformément à la section 12.2 - Normes relatives au transport.

1. À section 7.1.1 - Autorisation de tâches

Enlever : Dans son intégralité.

Insérer :

La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches. Les travaux décrits dans l'autorisation de tâches doivent être conformes à la portée du contrat.

L'entrepreneur devrait présenter un formulaire SCT 330-23 – Formulaire de vérification de sécurité, de consentement et d'autorisation du personnel (<https://www.tbs-sct.gc.ca/tbsf-fsct/330-23-fra.asp>) dûment rempli et signé pour chaque individu proposé avec la soumission. Si pas fourni avec la soumission, l'entrepreneur doit le fournir, sur demande et dans le délai indiqué par l'autorité contractante.

En attendant que la vérification du crédit et toutes les autres vérifications de sécurité requises pour cette demande de propositions soient achevées et que l'entrepreneur et les individus proposés sont jugés acceptables par l'ASFC, aucun contrat ne sera attribué et les individus proposés par l'entrepreneur ne pourront avoir accès à des renseignements ou à des biens protégés ou classifiés, et ne seront pas autorisés à entrer dans un site où de tels renseignements ou biens sont gardés.

Dans le cas où l'entrepreneur spécifiquement le personnel de l'entrepreneur ne passerait pas le processus de contrôle de sécurité exigé par l'ASFC, la ressource proposée par l'entrepreneur sera considérée comme non réactive et aucune autorisation de tâches ne sera émise.

Si les individus proposés par l'entrepreneur ne sont pas jugés acceptables à la suite de la vérification de sécurité requise par l'ASFC, ladite proposition de l'entrepreneur sera jugée non conforme et le prochain entrepreneur au classement sera contacté. Si une seule soumission a été obtenue et les individus proposés par l'entrepreneur ne répondent pas aux exigences en matière de sécurité, l'autorité contractante déterminera les prochaines étapes afin d'assurer que toutes les exigences sont respectées.

Le personnel de l'entrepreneur peut inclure, dans certains cas, les propriétaires, les employés de la gestion immobilière et les principes des sociétés lorsque ces derniers ont accès aux locaux où sont conservés les renseignements désignés ou classifiés de l'ASFC.

2. À section 7.7.3 - Limitation des dépenses Total cumulatif de toutes les autorisations de tâches (sections 8.5.7 " Messe d'arrivée des migrants " et 8.5.8 "Autres besoins en personnel de sécurité pré - planifiée " de l'annexe A - Énoncé des travaux)

Enlever le titre : Dans son intégralité.

Insérer le titre : Limitation des dépenses Total cumulatif de toutes les autorisations de tâches

3. À section 12.2 – Normes de transport spécifiques

Les véhicules doivent respecter les exigences de la classe 20 du Système d'information pour la gestion du parc automobile, de la spécification M50 du Guide de commande des véhicules automobiles du gouvernement et les dispositions de la Loi sur la sécurité automobile et de son règlement d'application. Des dispositions doivent être prises pour augmenter ce nombre afin de pouvoir répondre aux hausses de volume de détention.

Les véhicules doivent être bien entretenus par l'entrepreneur et doivent répondre à toutes les normes de sécurité provinciales. Au minimum, les véhicules doivent être équipés spécifiquement des éléments suivants :

- a) compartiments dotés de grillage de sécurité;
- b) verrous de sécurité pour les enfants;



- c) vitres teintées à l'arrière et sur les côtés;
- d) trousse de premiers soins;
- e) extincteur;
- f) équipement de communication mobile fonctionnel dans la province où il est utilisé;
- g) grillage métallique installé autour des vitres;
- h) climatisation et chauffage à l'avant et à l'arrière.

Les fourgonnettes doivent mesurer 2,03 m (80 po) de haut ou avoir été approuvées par l'ASFC.

À Calgary et à Edmonton, un (1) véhicule doit être muni d'une grille de séparation.

Tous les véhicules doivent être munis d'un système de localisation GPS afin de pouvoir être suivis en temps réel. Les coûts associés à l'achat et à l'installation d'un GPS doivent être assumés par l'entrepreneur.

La convenance continue de cet équipement est nécessaire. Dans le cas où l'équipement n'est plus fonctionnelle, à ses propres frais, le fournisseur doit remplacer ou mettre à jour l'équipement.

L'ASFC se réserve le droit d'inspecter les véhicules au besoin pour s'assurer du respect de toutes les spécifications. Le véhicule ne doit porter aucune marque permettant de l'identifier comme un véhicule de transport utilisé pour les impératifs de l'ASFC.

Les membres du personnel de sécurité doivent être équipés de leur propre appareil communication pour des raisons de sûreté et de sécurité et pour assurer des communications bidirectionnelles.

Les véhicules de l'entrepreneur qui sont en attente de livraison et ont besoin d'être pourvus d'équipement pour répondre aux exigences des véhicules pour ce contrat doivent être mis en service dans les quatre (4) semaines suivantes l'attribution du contrat.

Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.